

Privilège

et je ne pense pas que nous ayons fait le moindre progrès. Mais essayons de résoudre l'affaire.

Tout d'abord, je dirais qu'il n'y a pas de doute qu'en ce qui concerne cette mesure législative, le projet de loi C-79 visant à modifier la Loi sur le Parlement du Canada, j'ai entendu à maintes et maintes reprises que nous voulons tous que cette loi soit modifiée, alors essayons de nous y attaquer. Je m'engage, au nom de mes collègues, à y collaborer activement. Donc, allons-y. L'opposition officielle et les députés de la majorité sont certainement du même avis, alors procédons aussi rapidement que possible. C'est une tâche difficile, mais qui est déjà en route si mes renseignements sont bons.

L'autre question est celle des accusations personnelles. Je n'ai jamais mentionné mon collègue de Calgary-Ouest, en fait je ne connaissais même pas le nom de sa circonscription, je n'aurais donc pas pu la mentionner avec précision. Je m'inquiétais de ce que les conservateurs semblaient faire au comité. Ce que les conservateurs ont dit au comité appartient au domaine public. Ce n'était pas apolitique ni exempt de sectarisme. La grande majorité des membres sont conservateurs et il y a quelques libéraux et quelques néo-démocrates.

M. Hawkes: Ce n'est pas vrai.

M. Riis: En d'autres termes, monsieur le Président, les partis ne sont pas également représentés. Le plus grand groupe est celui des membres du parti conservateur. C'est donc pour ça, je présume, que les conservateurs semblaient agir ainsi parce que les deux ou trois partis d'opposition travaillaient de concert.

• (1620)

Mais oublions cela, monsieur le Président. Il me semble que c'est aussi une question que nous pouvons résoudre.

L'autre question est celle des attaques personnelles; tout ce que j'ai dit, c'est que je voulais avoir la possibilité de répondre à ce que je considérais être des attaques personnelles contre mon intégrité en tant que député et en tant que membre du comité, et même en tant qu'individu.

Si mon collègue, monsieur le Président, désire rétracter ses allégations, nous allons laisser tomber cette question et nous attaquer au projet de loi C-79. S'il ne veut pas se rétracter au sujet des attaques personnelles, alors je ne vois pas d'autre moyen. S'il doit proférer ses accusations, j'y répondrai et alors il vous appartiendra de déci-

der s'il y a une présomption suffisante de violation des privilèges. Si vous êtes de cet avis, il y aura un vote; si vous n'êtes pas de cet avis, alors l'affaire est classée.

J'en appelle à mon collègue. Que peuvent penser les gens qui nous regardent? Pour les gens qui sont pris entre le feu croisé des attaques et des contre-attaques, la Chambre des communes est-elle devenue une foire d'empoigne? Je supplie mon collègue de retirer ses accusations pour nous permettre d'effectuer le travail pour lequel nous avons été élus députés.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je cherche les accusations que le député a portées le 11 octobre et je voudrais d'abord lui demander de les retirer. Puis-je les lire, monsieur le Président, pour que tous les Canadiens puissent les comprendre?

M. le Président: Un instant, s'il vous plaît. Je les entendrai si nécessaire.

Les deux députés pourraient évidemment déclarer que s'ils ont porté des accusations injustes qui ont fait du tort à l'autre, ils désirent les retirer et essayer de travailler ensemble comme ils doivent le faire, étant donné leurs fonctions dans certains comités et dans le comité de régie interne en particulier: cela réglerait la question. Ce ne serait pas si difficile, mais ce n'est pas à moi de décider.

Ce serait un bon moyen d'éviter que cet endroit ne soit continuellement déchiré par le feu croisé des accusations, des contre-accusations, des déclarations et des insinuations. Ce serait peut-être la solution la plus raisonnable, mais c'est aux députés et à leurs collègues qu'il incombe de décider.

Entre temps, je constate que, pour le moment, la suggestion du député de Calgary-Ouest n'est pas acceptée, pour une raison quelconque. Je me demande si, pour discuter s'il y a moyen de l'accepter, il faut simplement remettre cette question à plus tard, sous toutes réserves des droits en cause, et laisser aux deux députés la possibilité de se réunir encore une fois dans le bureau de la présidence ou ailleurs pour trouver une solution honorable à ce problème.

C'est la question à laquelle je veux qu'on réponde et si cela n'est pas possible, alors les deux députés devront, je pense, le reconnaître. Nous reviendrons alors à la question de privilège et nous devons probablement entendre un long débat pour déterminer qui a dit quoi à propos de qui, mais c'est ce qui se produit dans les questions de privilège. Finalement je devrai décider si la question de privilège paraît fondée à première vue. Dans l'affirmative, je soumettrai la question à la Chambre comme je l'ai